



Le·La créateur·trice de vêtements projette, réalise et modifie des vêtements sur mesure selon les désirs de sa clientèle.

Conformément aux goûts et besoins de celle-ci, il-elle crée des pièces inédites ou adapte des modèles existants.

Il·Elle donne des conseils sur le choix du tissu, de la fourrure ou du cuir (couleur, qualité, etc.) ainsi que sur la coupe, en tenant compte de l'usage du vêtement, de la mode et de la morphologie de la personne.

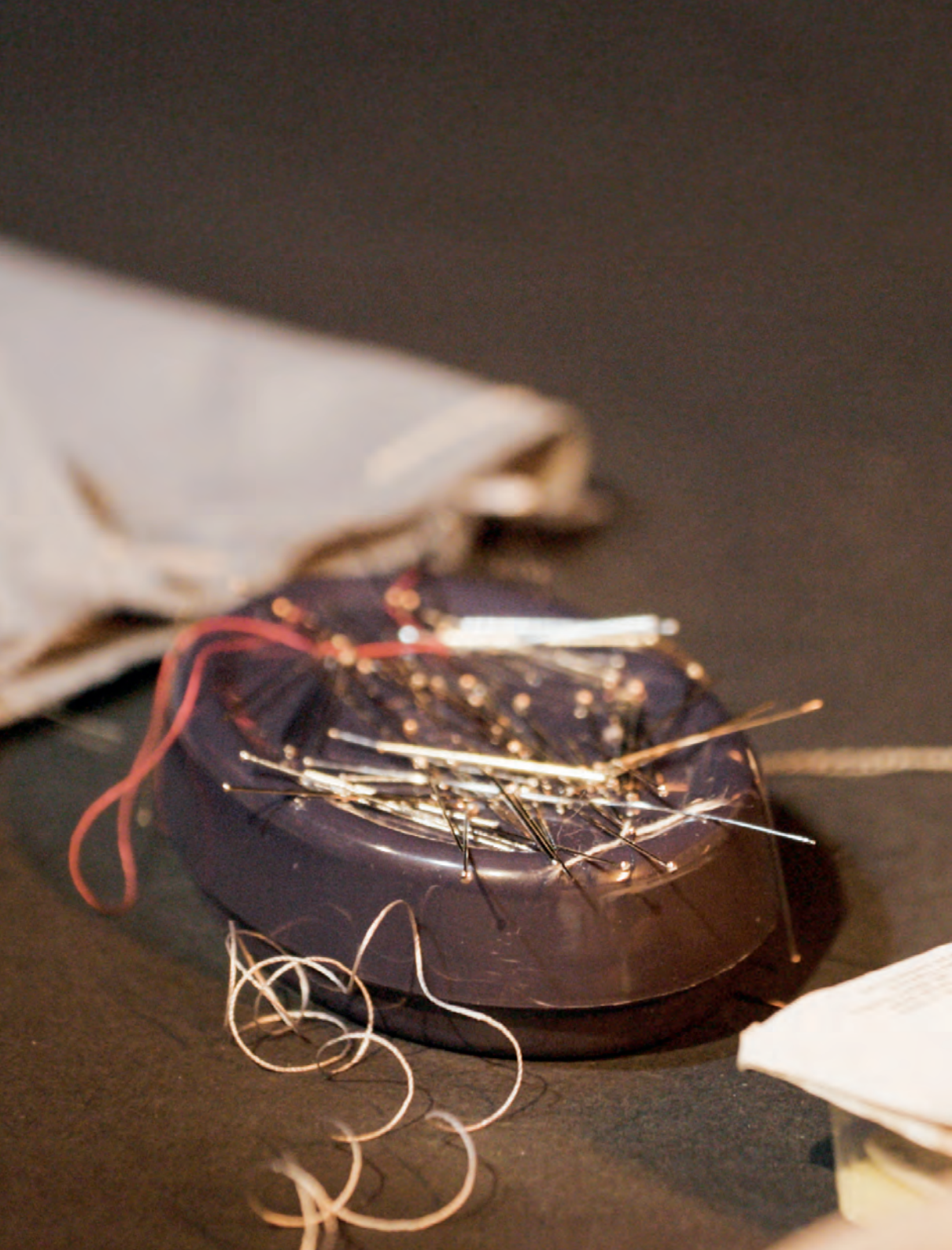


Aptitudes requises

Être habile de ses mains, avoir le goût de la minutie et de la précision, ainsi qu'un sens des couleurs et des formes avec de bonnes capacités de représentation des volumes et le sens de l'observation développé. Être à l'écoute du monde de la mode et de ses tendances, avoir de l'imagination, de la créativité, de la fantaisie, le sens de l'autonomie et de l'organisation, avoir le sens du contact et une aisance développée avec la clientèle, avoir de bonnes aptitudes pour le commerce et la vente.

Formation

En école de métiers, la formation de créateur·trice de vêtements s'acquiert sur une durée de trois ans. Une partie de cette formation est consacrée à des ateliers conduits par des enseignant·e·s issu·e·s des milieux professionnels du domaine du textile et de la mode. Les apprenti·e·s désireux et désireuses d'obtenir une maturité professionnelle arts visuels et arts appliqués, peuvent suivre cette formation intégrée dans leur parcours en école de métiers, s'ils-elles répondent aux conditions d'admission.



Durée et lieu

- **Trois ans** (formation en école de métiers et formation duale).
- **Formation duale**: cette formation existe également selon le système dual, en signant un contrat d'apprentissage avec un employeur.
Formation pratique (3 – 4 jours par semaine) dans une entreprise formatrice.
Formation théorique (1 – 2 jours par semaine) à l'École romande d'arts et communication (eracom) à Lausanne.

Conditions d'admission en école

L'inscription à la procédure d'admission s'effectue en ligne sur le site de l'eracom. Les candidat-e-s retenu-e-s sont convoqué-e-s pour un test d'aptitudes et un entretien individuel.

Titre obtenu

- Certificat fédéral de capacité (CFC) de créateur-trice de vêtements, diplôme d'école et, pour les apprenti-e-s concerné-e-s, un certificat de maturité professionnelle arts visuels et arts appliqués.

Matériel

Les apprenti-e-s doivent disposer dès le début de leur formation, du matériel nécessaire pour le travail de la couture, du dessin technique, dessin de mode que l'école fournira et facturera.

Formation duale

Cette formation existe également selon le système dual, en signant un contrat d'apprentissage avec un employeur.

Perfectionnement

- Maturité professionnelles post-CFC
- École supérieure ES
- Hautes écoles spécialisées HES (maturité professionnelle requise)

Perspectives

- Travail de couture du sur-mesures et de la retouche dans un atelier comme salarié-e ou indépendant-e
- Travail en qualité de salarié-e dans une boutique de prêt-à-porter ou d'indépendant-e.
- Travail de couture pour la confection en entreprise ou montage de prototype, travail à la tâche

Contenus de cours

- Atelier
- Patronage
- Planification
- Matériaux
- Concept collection
- Histoire de la mode contemporaine
- Conseil à la clientèle
- Garantir la sécurité au travail et la protection de l'environnement
- Dessin de mode
- DAO
- Sport
- Branches de culture générale

Formations continues et connexes

orientation.ch

Doyenne responsable

sylvie.cuche@vd.ch